

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution des actifs nets	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL (l'*« organisme »*), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, de l'actif à court terme au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024, et des actifs nets aux 30 juin 2025 et 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024. Le prédecesseur a exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 17 septembre 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Sassi et associé¹ CPA inc.

Montréal, le 29 septembre 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal-Arrondissement Ville-Marie	138 980 \$	132 360 \$
Ministère de l'Éducation (PAFCCL et PALIM)	135 051	141 272
Projet Camps de jour	7 960	7 744
Ville de Montréal - Locaux mis à la disposition de l'organisme	192 429	167 100
Service patinoire -Arrondissement Ville-Marie	38 965	35 874
Subventions salariales	23 997	23 358
Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux	-	7 000
	537 382	514 708
Dons et autofinancement		
Oblates Franciscaine de St-Joseph	100 000	100 000
Fondation J A De Sève	30 000	30 000
Fondation Marcelle et Jean Coutu	25 000	25 000
Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception	75 000	50 000
Autres Fondations de charité	28 819	35 173
Dons de particuliers et sociétés	32 323	26 666
Contributions des participants/Autofinancement	6 225	4 170
Revenus d'intérêt	14 445	13 721
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	1 167	1 167
	312 979	285 897
	850 361	800 605

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

	2025	2024
CHARGES		
Salaires et charges sociales	511 499	463 209
Coûts d'occupation des locaux	192 429	167 100
Salaires et charges sociales - Surveillance patinoires	29 876	30 091
Matériel - Distribution aux familles	10 301	7 859
Planification stratégique	10 625	-
Service alimentaire	9 384	7 021
Honoraires professionnels	9 202	15 140
Frais de bureau	7 896	6 685
Matériel et autres frais relié aux activités récréatives	7 123	6 336
Fêtes et sorties	6 226	3 970
Assurances	4 197	3 998
Embauche firme pour loi 25	3 762	-
Télécommunications	3 420	3 028
Amortissements d'immobilisations corporelles	2 689	2 979
Formations	466	1 603
Taxes et permis	916	945
Entretien et réparations - local	656	387
Intérêts et frais bancaires	195	279
Projet - Aventure	-	493
Génération jeunesse	5 151	5 578
Période scolaire 6-12	4 609	4 995
Camps de jour	4 924	3 404
	825 546	735 100
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	24 815 \$	65 505 \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	Affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	60 000 \$	7 690 \$	250 278 \$	317 968 \$	252 463 \$	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	24 815	24 815		65 505
Utilisation des affectations (note 12)	(14 387)	-	14 387	-	-	-
Amortissement des immobilisations	-	(2 689)	2 689	-	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	1 167	(1 167)	-	-	-
SOLDE À LA FIN	45 613 \$	6 168 \$	291 002 \$	342 783 \$	317 968 \$	

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

BILAN

AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	411 933 \$	392 196 \$
Placements à court terme (note 3)	31 237	16 245
Débiteurs (note 4)	4 305	1 682
Subvention à recevoir	-	1 026
Frais payés d'avance	3 978	2 974
	451 453	414 123
PLACEMENTS LONG TERME (note 5)	40 026	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	9 706	12 395
<u>ENCAISSE RÉSERVÉ</u>	106 317	106 317
	<u>607 502 \$</u>	<u>532 835 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	99 300 \$	103 883 \$
Apports reportés (note 9)	55 602	-
	154 902	103 883
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILIATIONS (note 10)	109 817	110 984
	264 719	214 867
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS (note 12)	45 613	60 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	6 168	7 690
<u>NON AFFECTÉS</u>	<u>291 002</u>	<u>250 278</u>
	342 783	317 968
	<u>607 502 \$</u>	<u>532 835 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

, administrateur

Jeannelle Gouffard, administrateur

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	24 815 \$	65 505 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 689	2 978
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 167)	(1 167)
	26 337	67 316
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	48 418	(72 393)
	74 755	(5 077)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(55 018)	(16 245)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 397)
	(55 018)	(18 642)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	19 737	(23 719)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	392 196	415 915
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	411 933 \$	392 196 \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme sans but lucratif constitué le 25 novembre 1983 en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'intervenir particulièrement auprès des jeunes de 6 à 18 ans, issus principalement de l'arrondissement Ville-Marie. Elle fonde son action éducative par le biais du sport et les loisirs afin de prévenir la délinquance et d'autres problématiques sociales. Elle est un organisme de charité au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Activités de financement

Les revenus d'activités de financement sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Dons

Les revenus de dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier et équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement de jeux	Amortissement dégressif	20 %
Frais d'aménagement des locaux et aires de jeux	Amortissement linéaire	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des intérêts courus et des comptes clients

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires à payer et des vacances à payer.

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	2025	2024
Dépôt à terme, taux 3,7 %, échéant en septembre 2025	20 000 \$	- \$
Placement garanti lié aux marchés, échéant en octobre 2025	11 237	11 237
Dépôt à terme, encaissé au cours de l'exercice	-	5 008
	31 237 \$	16 245 \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2025**

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	1 039 \$	- \$
Taxes de vente	1 919	1 682
Intérêts courus	1 347	-
	4 305 \$	1 682 \$

5. PLACEMENTS LONG TERME

	2025	2024
Placement garanti lié aux marchés, échéant en octobre 2027	20 026 \$	- \$
Dépôt à terme, taux 3,5 %, échéant en septembre 2026	20 000	-
	40 026 \$	- \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
			Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	4 125 \$	3 859 \$	266 \$	333 \$
Équipement informatique	23 948	22 131	1 817	2 596
Mobilier et équipements	51 777	46 797	4 980	6 225
Équipement de jeux	22 607	20 412	2 195	2 744
Frais d'aménagement des locaux et aires de jeux	1 108	660	448	497
	103 565 \$	93 859 \$	9 706 \$	12 395 \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

7. CARTE DE CRÉDIT

De plus, l'organisme dispose d'une carte de crédit d'un montant total autorisé de 14 000 \$ portant intérêt au taux de 10.45 %, renouvelable annuellement. Au 30 juin 2025, le solde de la carte de crédit était de 3 063,47 \$ inclus dans les comptes fournisseurs.

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	40 479 \$	41 927 \$
Salaires et vacances à payer	42 985	44 771
Sommes à remettre à l'État	15 836	17 185
	<hr/> 99 300 \$	<hr/> 103 883 \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 30 juin 2024	Encaisse- ments/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 30 juin 2025
Ville de Montréal - Arrondissement Ville Marie - Generation jeunesse	- \$	55 602 \$	- \$	55 602 \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2025**

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILIATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations concernent l'amélioration locative. Ces apports reportés sont amortis au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	110 984 \$	112 151 \$
Amortissement	(1 167)	(1 167)
Solde à la fin	109 817 \$	110 984 \$

Au 30 juin 2025, le solde des apports non utilisées pour l'acquisition d'immobilisation corporelles est de 106 317 \$ (106 317 \$ au 30 juin 2024).

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(2 623) \$	(425) \$
Subvention à recevoir	1 026	(76)
Frais payés d'avance	(1 004)	(709)
Créditeurs	(4 583)	21 367
Apports reportés	55 602	(92 550)
	48 418 \$	(72 393) \$

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

12. AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 55 000 \$ pour la réalisation d'une planification stratégique et une somme de 5 000 \$ réservé pour répondre aux exigences de la loi 25.

La variation survenue durant l'exercice dans le solde des affectations est la suivante :

	Solde 30 juin 2024	Utilisations	Affectations	Solde 30 juin 2025
Planification stratégique	55 000 \$	10 625 \$	- \$	44 375 \$
Exigence de la loi 25	5 000	3 762	-	1 238
	60 000 \$	14 387 \$	- \$	45 613 \$

Les montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.